

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n°1 du PLU Tartaras

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur le Vice-Président de Saint-Etienne Métropole, Gilles Thizy

2.1 Identification de la personne publique responsable

Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?

Saint-Etienne Métropole
2 Avenue Grüner –CS 80257
42 006 Saint-Etienne Cedex 1

04 77 32 99 07

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	Non	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>SCOT Sud Loire, approuvé le 19 décembre 2013. Il est actuellement en cours de révision depuis le 29 mars 2018.</p>
-----	-----	---

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p> <p>Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tartaras a été approuvé par délibération du conseil municipal du 21 octobre 2009, puis modifié par une procédure de modification simplifiée approuvé le 29 juin 2012.</p> <p>La procédure de modification initiée à Tartaras, consistera précisément à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir à l'urbanisation la zone AU de Combemartin, constituée d'un tènement foncier cadastré section AA193 (2527m²), AA194 (3122m²) et AA210 pour partie (2500m²), d'une superficie totale de 8149 m², - Réaliser une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) qui viendra contraindre l'urbanisation du secteur et garantir un aménagement cohérent du site, <p>La commune souhaite ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser stricte située dans le secteur de Combemartin. Le PLU étant approuvé depuis moins de 9 ans, une procédure de modification est suffisante conformément à l'article L.153-38 du code de l'urbanisme qui stipule que « Lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée de l'organe délibérant de l'établissement public compétent justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones ».</p>
-----	-----	--

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	829 (INSEE 2015)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	391 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Il s'agit d'une zone AU d'une superficie de 8149 m ² .

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.

Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet

Nature des zones	IPLU		EVOLUTION DES SUPERFICIES	
	Superficie en ha	% par rapport au total de la commune	En ha	En %
Zones urbaines				
UA Dargoire	1,5			
UA Bourg	3,2			
Ub Moulin Glattard				
UC Bourg	8,2			
UC Roule	7,8			
UC Murigneux	8,6			
UL	4,6			
UF	5,1			
Sous-Total U	39	10%		
Zones réservées à l'urbanisation				
AUa Le Roule	1,3			
AU Plany/Combemartin	0,8			
Aua Murigneux	0,4			
Sous-Total	2,5	1%		
Total U + AU+AUa	41,5	11%	- 1,9ha	
N	124,3			
A	225,2			
Total zone agricole et naturelle	349,5	89%		
Total commune	391			

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

La procédure ne vient pas modifier les orientations du PADD :

- 1 Organiser le développement maîtrisé du territoire
- 2 favoriser la mixité sociale et la diversité de l'habitat
- 3 Permettre un développement durable du territoire et préserver les atouts naturels

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?**Annexe à joindre : délibération engageant la procédure**

Le plan local d'urbanisme ne dispose plus de capacité d'urbanisation dans les zones déjà urbanisées et propose une offre de logement principalement tournée vers l'habitat individuel.

L'ouverture de la zone à urbaniser de Combemartin répond à un besoin identifié. L'offre de logement sur Tartaras est essentiellement constituée de pavillons ce qui ne répond pas aux besoins de tous les habitants. Il s'agira ainsi en proposant de nouveaux produits : de favoriser des « parcours résidentiels » en permettant l'installation de jeunes ménages et de personnes âgées.

L'urbanisation de la zone proposera une offre de logements diversifiée avec de l'habitat collectif, intermédiaire et individuel, pour répondre aux objectifs définis dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). L'objectif de l'OAP sera de garantir un aménagement cohérent de la zone dans le respect du futur programme local de l'habitat de Saint-Etienne Métropole, ainsi un phasage de l'opération sera étudié dans le dossier de modification.

La future zone se situe à proximité immédiate des hameaux de Murigneux, de Balasses et du Plany. Suite à l'urbanisation des hameaux du Plany et de Combemartin, l'aménagement de ce secteur permettra de marquer l'entrée ouest de Tartaras. Cette modification proposera un aménagement qualitatif du site et visera aussi à travailler sur la qualité paysagère de l'entrée du hameau.

De plus l'économie générale du projet de PLU n'est pas remise en cause, notamment concernant la préservation des espaces agricoles. Le travail dans le cadre de la Zone Agricole Protégée n'ayant pas identifiée les parcelles concernées par le projet. Aussi aucun impact n'est à signaler sur l'environnement agricole.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

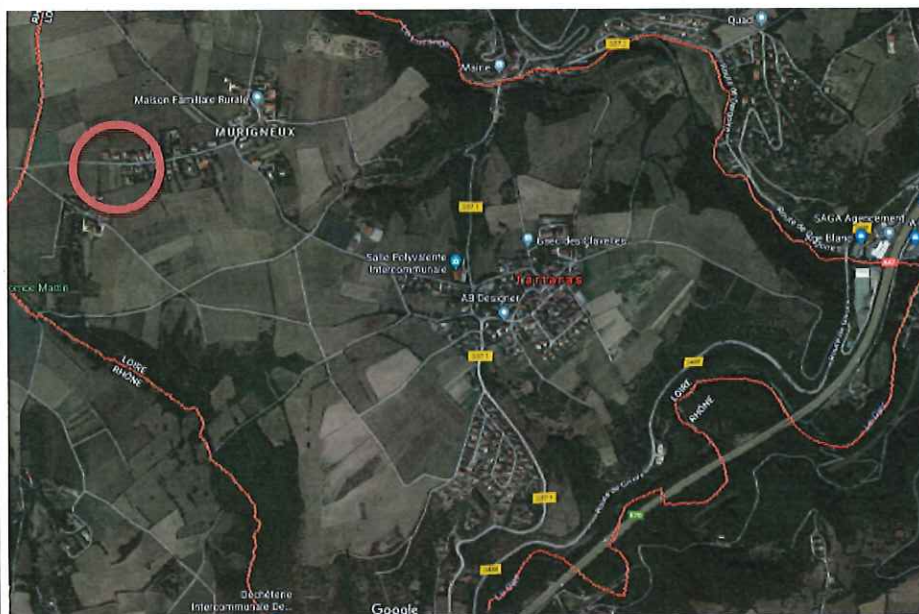
	oui	non	<i>Le cas échéant, précisez :</i>
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.</i>
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?</i>

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ?		<input checked="" type="checkbox"/>	

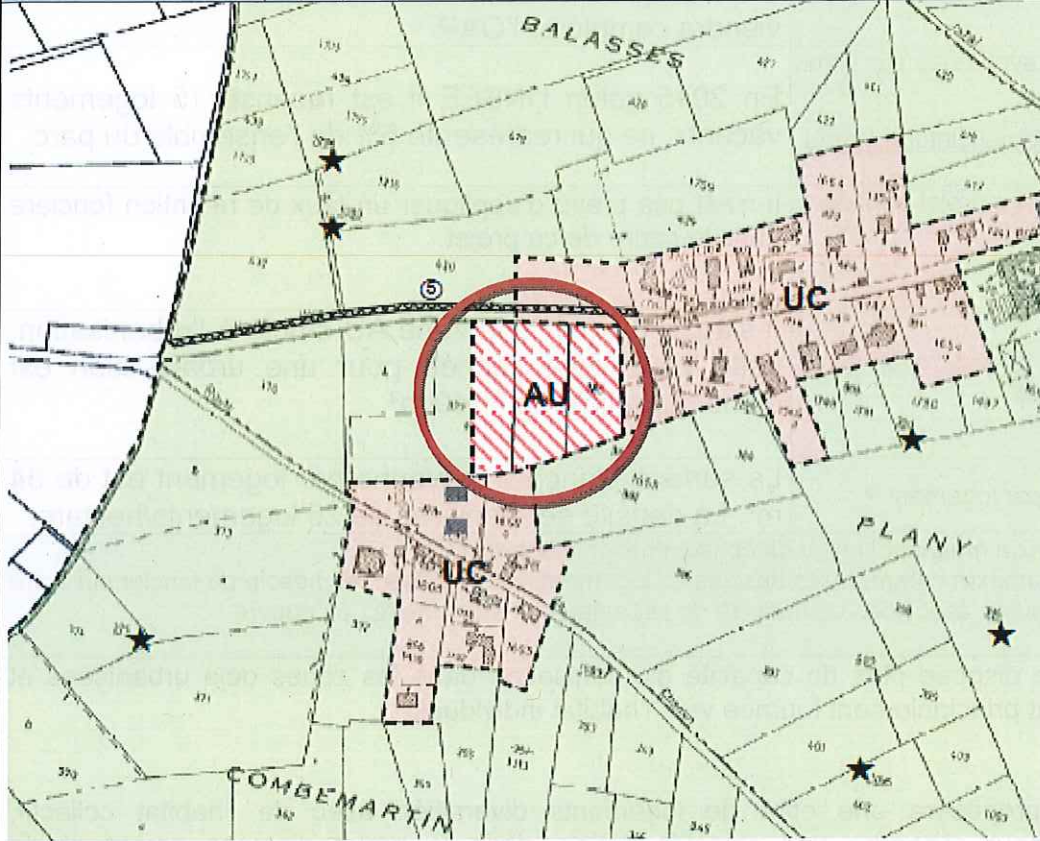
3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270			
Les dispositions de la <u>loi Littoral</u> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		<input checked="" type="checkbox"/>	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SDAGE</u>) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SAGE</u>) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	<input checked="" type="checkbox"/>		Oui, SDAGE Loire Bretagne, et SAGE Loire en Rhône-Alpes
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	<input checked="" type="checkbox"/>		Saint-Etienne Métropole

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone



3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone



4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> • Commune rurale
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	La population a augmenté depuis 2010, passant 767 habitants en 2010 à 829 en 2015.
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses,	Le projet vise à la réalisation d'une opération d'habitat permettant la création de 20 logements. Les logements seront créés en zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'habitat. Il s'agit d'un projet

4.1 Présentation de votre projet	
combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	à court terme, qui s'inscrit dans les objectifs du PLH 3. Une programmation des opérations sur la zone viendra compléter l'OAP.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	En 2015 selon l'INSEE il est recensé 15 logements vacants, ce qui représente 5% de l'ensemble du parc.
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Il n'est pas prévu d'appliquer un taux de rétention foncière dans le cadre de ce projet.
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Il s'agira d'ouvrir une zone AU stricte à l'urbanisation, cette zone déjà fléchée pour une urbanisation est d'une superficie de 8149 m ² .
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	La surface plancher moyenne par logement est de 64 m ² . La densité sera environ de 25 logements/hectare.
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
Le plan local d'urbanisme ne dispose plus de capacité d'urbanisation dans les zones déjà urbanisées et propose une offre de logement principalement tournée vers l'habitat individuel.	
L'urbanisation de la zone proposera une offre de logements diversifiée avec de l'habitat collectif, intermédiaire et individuel, pour répondre aux objectifs définis dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). L'objectif de l'OAP sera de garantir un aménagement cohérent de la zone dans le respect du futur programme local de l'habitat de Saint-Etienne Métropole, ainsi un phasage de l'opération sera étudié dans le dossier de modification.	
Le secteur d'OAP fera l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble portant sur la totalité du périmètre. Cette opération pourra être réalisée par tranches.	
Le secteur d'OAP devra accueillir au minimum 20 logements, sous 3 formes différentes : - habitat collectif R+1 dont les volumes reprendront les gabarits des fermes traditionnelles du Jarez - habitat individuel groupé R+1, s'inspirant des maisons de village - habitat individuel R et R+1 (dans la limite de 20% du programme). 20% au moins du programme sera réalisé en accession sociale (type PSLA).	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple :</i>
Des espaces boisés ?		<input checked="" type="checkbox"/>	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
--	--------------------------	-------------------------------------	--

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Si oui, le(s)quel(s) ?	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>			
		<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Un parc naturel national ou régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>		Parc naturel régional du Pilat, le projet n'est pas situé dans le secteur
Une réserve naturelle nationale ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Un espace naturel sensible ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	<input checked="" type="checkbox"/>		<p>Trois ZNIEFF de type 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateau du Mornantais - De l'ensemble des vallons du Pilat Rhodanien - Des contreforts septentrionaux du massif du Pilat <p>Une ZNIEFF de type 1 des prairies de la Soufrière. La zone AU n'est pas située dans le périmètre de la ZNIEFF, toutefois elle est située à proximité immédiate.</p>
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas à proximité d'une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>		<input checked="" type="checkbox"/>	

4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui		Un corridor écologique est identifié par le SCOT Sud Loire sur la commune de Tartaras mais ne couvre pas le périmètre du projet.
--	-----	--	--

4.4 Continuités écologiques			
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Identification d'un corridor.		
4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		<input checked="" type="checkbox"/>	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		<input checked="" type="checkbox"/>	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/	<input checked="" type="checkbox"/>		Le site ne se situe pas dans un périmètre de protection. Trois sites sont identifiés au titre des monuments historiques au Sud de la commune.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		<input checked="" type="checkbox"/>	

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Autres captages prioritaires ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>		En matière d'eau potable, la ressource semble suffisante et plusieurs canalisations sont présentes à proximité. En matière d'assainissement le réseau est présent à proximité de la parcelle et la capacité de la station semble suffisante. Pour le traitement des eaux pluviales, le projet envisagé sur la zone intégrera les préconisations du schéma directeur de Saint-Etienne Métropole.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	<input checked="" type="checkbox"/>		
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales	<input checked="" type="checkbox"/>		

4.6 Ressource en eau			
sur votre territoire?			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		<input checked="" type="checkbox"/>	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		<input checked="" type="checkbox"/>	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par les risques miniers, le PPRM di Gier est en cours d'élaboration, par des risques inondations (PPRI de la Loire). La commune est soumise à des risques naturels : transports de matière dangereuses et rupture de barrage.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>		PPRI de la Loire, le projet n'est pas directement concerné.
Nuisances ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	<input checked="" type="checkbox"/>		Il existe un service de transports collectifs à la demande, dont un arrêt est dans le hameau à proximité du site.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		<input checked="" type="checkbox"/>	

5. Annexes (rappel)

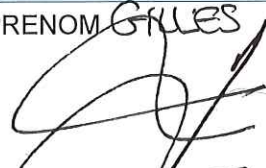
Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 20/02/2019	NOM THIZY PRENOM GILLES
Lieu : St- Etienne	SIGNATURE 

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier
Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

Contact au service technique
ou du bureau d'étude par
exemple
Coordonnées nécessaires pour vous
joindre : adresse, téléphone, courriel

SAINT ETIENNE METROPOLE
Claudine Martinez
claudine.martinez@saint-etienne-metropole.fr
04 77 32 99 07